

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTFORT SUR RISLE  
SEANCE DU 12.04.2022**

L'an deux mil vingt-deux et le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRE, Maire.

**Présents** : Messieurs Jean-Luc BARRE maire, Bernard MÉAUDE, Christian LAMOTTE adjoints.  
Mesdames Marie MOURA, Sandra MORIN.  
Messieurs Sylvain VANCUTSEM, Yvon BENOIST, Jean François DUPUIS, Frédéric ROUSSEL.

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Brigitte COYARD – Pouvoir donné à Monsieur Yvon BENOIST.

Madame Séverine HÉRISSEON - Pouvoir à Monsieur Jean-François DUPUIS.

Monsieur David MASSON - Pouvoir à Monsieur Jean-Luc BARRE

Monsieur Michel PIERRE - Procuration à Monsieur Frédéric ROUSSEL

Monsieur Damien VAUDREVILLE - Pouvoir donné à Madame Marie MOURA.

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOURA.

Compte rendu de la séance du 22 mars 2022 : approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

La séance est ouverte à 19H30.

Présentation de Monsieur le maire.

Le budget 2022 est un budget de crise en raison des différents aléas du moment, c'est-à-dire la pandémie de Covid, dont nous subissons encore l'influence, et bien sûr, la guerre en Ukraine. L'exemple le plus flagrant des retombées subies est l'explosion du prix de l'électricité, puisqu'il faut le rappeler, les communes ne bénéficient pas du plafonnement des tarifs et doivent régler plus de 20% d'augmentation sur leurs factures.

En ce qui concerne le personnel, 2022 et 2023 seront des années de transition puisqu'elles verront les départs en retraite de Madame Lust, puis ceux de Mesdames Marie, Deschamps et Costils ainsi que celle de Monsieur Pousset.

Pour ce qui est des financements, l'Etat maintien ses dotations (qui représentent 45% du budget communal) mais l'augmentation des impôts locaux de 5% a été nécessaire pour clore le budget.

En ce qui concerne les investissements, les retombées financières négatives du conflit entraînent une modération de la distribution des subventions, ainsi, notre demande concernant la seconde partie de la réfection du mur du gîte n'a pas été retenue pour l'attribution de la DETR. Par contre, celle nous permettant de réparer l'acrotère de la salle des fêtes nous a été accordée.

Le compte administratif 2021 (qui présentait un excédent de 45.695,59 €) nous a permis de prévoir un « budget » 2022 de 80.000 € non affectés, au cas où...

Le budget du lotissement est gelé, seule la division parcellaire a été réalisée cette année. Nous attendons la réalisation de la nouvelle station d'épuration (prévue fin d'année) qui permettra de relier les terrains mis en vente au réseau d'assainissement collectif, et d'en majorer ainsi l'attractivité.

## 1 - BUDGET PRIMITIF COMMUNE (délibération 2022-019)

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 602.077,59 € sensiblement équivalent à celui de l'an dernier en raison des aléas du moment. Il est à noter, comme déjà évoqué, le compte 60612 (électricité) avec une augmentation de 15.000 € (pour un montant total de 60.000 €) pour tenir compte de l'augmentation des tarifs et le compte 615221 (entretien réparation bâtiments publics) pour environ 40.000 €, qui représente la « cagnotte » qui permet de palier aux éventuels dépenses imprévues d'autres comptes.

Pour le budget investissement, l'équilibre est à 118.643,60 €. Ce budget permettra la réalisation des éléments essentiels, c'est à dire :

- le remplacement des horloges de l'éclairage public (permettant une nette baisse de la consommation électrique) pour 5.534 €.
- la mise aux normes (partielle) du réseau de défense incendie (avec l'aide d'une subvention) pour 21.537 €
- l'achat de nouvelles cases pour le columbarium (les précédentes étant toutes occupées), la réparation de l'acrotère de la salle des fêtes (également subventionnée), la pose du mât (panneau lumineux), l'achat d'une chambre froide et d'un réchauffe plat pour le gîte, la réfection du chauffage de l'église, le tout pour un total de 22.969 €.

Les autres dépenses d'investissement sont liées au remboursement des emprunts en cours.

Après lecture de l'ensemble des éléments des budgets fonctionnement et investissement, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif communal.

## 2 - BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT (délibération 2022-017)

Le budget lotissement s'équilibre à 488.364,36 € en fonctionnement et à 479.514,36 € en investissement.

Ce budget est en réalité un budget d'attente puisque rien ne se fera durant l'année 2022. En effet, la mise en service de la nouvelle station d'épuration et la réalisation de son réseau (qui passera au pied du lotissement) va permettre de relier les parcelles à l'assainissement collectif et ainsi valoriser les terrains qui seront mis en vente dès l'achèvement des travaux.

Après lecture de l'ensemble des éléments des budgets fonctionnement et investissement, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif lotissement.

### 3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (délibération 2022-018)

Madame Séverine Hérisson transmet une demande : donne t'on quelque chose à l'école de musique ? Comme expliqué ci-après, l'école bénéficie d'une subvention directe de 15.000 € à laquelle s'ajoute les interventions scolaires (3.000 € l'an dernier).

Depuis la mise en place de la CLECT, les subventions versées par la commune se divisent en deux parties : les subventions intercommunales dont le montant est fixe et les subventions communales dont le montant est défini chaque année par le conseil.

Les subventions intercommunales sont destinées à :

- A.M.C.P. : 6.000 €
- Ecole de musique : 15.000 €
- Canoë kayak : 4.800 €.

Les subventions communales 2022 seront :

- Montfort loisirs : 2.500 €
- Football club : 2.000 €
- AMESCA : 800 €
- Maillot des jeunes : 600 €
- Pompiers de Pont-Authou : 50 €
- ADMR : 100 €
- Association des parents d'élèves : 150 €
- Club de l'amitié : 1.000 €

soit un total de 33.000 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le montant des subventions 2022.

### INFORMATIONS :

- terrain des Bruyères : il a été demandé à la CCPAVR de distraire une parcelle de l'OAP des Bruyères afin de pouvoir la vendre. Cette demande a été rejetée par la DDTM.

- Château la Motte : il n'est pas non plus possible de déposer de permis de construire pour un éventuel nouveau bâtiment, le domaine se trouvant en zone N.

### QUESTIONS DIVERSES

- Frédéric Roussel : les espaces verts à entretenir sont répertoriés, il faudra réaliser un appel d'offre.

- Frédéric Roussel : le document (plan d'évacuation / issues de secours) de l'école et presque achevé, celui du gîte est en cours de réalisation.

- Jean-François Dupuis / Marie Moura : les différents accessoires nécessaires au gîte ont été achetés et installés. Il subsiste le problème récurrent d'une porte de douche.

- Jean-François Dupuis / Marie Moura : vendredi, installation de la chasse aux œufs pour samedi (à partir de 14H30). Également dans Montfort à partir de 14H pour les adultes (jeu d'enveloppes à trouver).

- Sandra Morin pense que les résultats du premier tour des élections présidentielles sont effrayants.

Une discussion sur le sujet s'en suit.

La séance est levée à 20H40.